



5 mai 2023

(23-3210)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: LOI DE 2004 (MODIFICATION) SUR LE  
DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS  
CONNEXES (N° 18 DE 2004)

<b>Membre présentant la notification</b>	IRLANDE
------------------------------------------	---------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi de 2004 (modification) sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 18 de 2004)
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_09489_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_09489_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/IRL/C/3</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> <p>La Loi notifiée modifie l'article 40 de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 28 de 2000) afin de prévoir que, pour plus de clarté, aucune violation d'un droit créé par la partie pertinente en rapport avec une œuvre artistique ou littéraire ne sera commise du fait de l'exposition de l'œuvre, ou d'une copie de celle-ci, dans un lieu ou des locaux auxquels les membres du public ont accès.</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	3 juin 2004
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	5 avril 2023
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade &amp; Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)  Courriel: <a href="mailto:trademarks@enterprise.gov.ie">trademarks@enterprise.gov.ie</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.